

*Remplacement du mazout—Loi*

d'aider les gens qu'il représente mais, par surcroît, il laisse le problème entre les mains des entrepreneurs qui ne fourniront pas et qui ne pourront tout simplement pas répondre à la demande subitement incontrôlée et incontrôlable.

Par exemple, en décembre 1984, le bureau chargé du programme d'isolation thermique à Frédéricton a reçu 1,500 appels. Ces appels représentent une augmentation de 25 p. 100 par rapport au nombre d'appels moyens qui est de 1,100. Les propriétaires de résidences craignent de ne pas bénéficier du programme et de devoir déboursier plus d'argent. Quant aux entrepreneurs, ils travaillent depuis novembre sept jours sur sept et ils craignent de ne pas finir les travaux à temps pour le 31 mars 1985. C'est inhumain et c'est difficile à croire qu'un gouvernement qui se dit si près de la population fasse la sourde oreille pour ne pas entendre les cris d'alarme. Bref, je m'oppose fermement aux propositions du gouvernement de diminuer sa contribution à 30 p. 100, effective le 1<sup>er</sup> avril 1985, et je m'oppose avec encore plus de fermeté à ce qu'on abolisse le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes le 31 mars 1986. Ce programme était, jusqu'à aujourd'hui, le programme de conservation de l'énergie le plus important du gouvernement fédéral. C'est un programme qui avait pour but premier d'aider les contribuables canadiens. Ce programme n'était pas une dépense.

Un gouvernement responsable ne devrait en aucune façon viser moins. le gouvernement précédent a su conserver son énergie et sa population au chaud. Je défie le gouvernement de l'autre côté d'en faire autant. De toute façon, il est bien clair que ce gouvernement est parti dans la mauvaise direction.

Avez-vous pensé, monsieur le Président, qu'un programme comme celui de l'isolation thermique et comme celui de remplacement du pétrole ont stimulé l'emploi? Ces deux programmes avaient été pensés en fonction de stimuler le développement et l'expansion de l'entreprise privée. Les deux millions de bâtiments et plus, les maisons qui ont été isolées ont permis à des petites et moyennes entreprises de prospérer. L'établissement de ces programmes a donné la chance à des jeunes et moins jeunes de travailler et d'apporter leur force de travail à la société canadienne. Dans des régions telles que le Nouveau-Brunswick, il est certain que les programmes ont été des facteurs et des acteurs économiques de première importance. En redonnant vie à l'entreprise, ils ont stimulé l'emploi et la croissance économique de l'entreprise et de la province tout entière. Vous savez, monsieur le Président, que dans des conditions de sous-emploi comme celles que nous connaissons actuellement, il est du devoir du gouvernement de prendre tous les moyens pour créer des emplois. Créer des emplois, bien sûr, ce n'est pas si facile, et cela, il semble que notre gouvernement, actuellement inexpérimenté dans ce domaine, l'apprendra à nos dépens.

Il faut donc prendre conscience de nos forces économiques et les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique étaient deux de ces forces. Honnêtement, monsieur le Président, plus je cherche à comprendre pourquoi ils veulent abolir ces programmes, moins je comprends. Je pense que mes arguments sauront faire saisir, à ceux qui désirent aider ce pays à grandir, l'importance de motiver nos gens à vouloir bâtir avec nous.

Cela dit, jusqu'à maintenant, je ne me suis que très légèrement penché sur le second programme que l'on menace d'abolir en 1985. Il s'agit du Programme canadien de remplacement du pétrole. Bien sûr, toutes mes objections précédentes se transposent tout aussi bien pour ce programme.

Depuis que le gouvernement, le 8 novembre, a annoncé et ce sans préavis, que ce programme se terminerait le 31 mars 1985, c'est la folie furieuse. Tous les individus intéressés veulent à tout prix obtenir une subvention du gouvernement. Évidemment, plus il y a de demandes, plus il y en a d'acceptées. De nouveau, l'entreprise privée, afin d'éviter que les clients soient mécontents, devra multiplier ses efforts pour arriver à la date. Car, après le 31 mars, il n'y a plus de programme donc plus de subventions. De plus, après cette date limite, les entrepreneurs n'auront plus de contrats, ou du moins ils n'auront plus autant de contrats. Tous les entrepreneurs qui auront dû engager du personnel supplémentaire devront procéder à des mises à pied. Il y aura donc une baisse subite de l'emploi.

Si le gouvernement savait que ce programme lui coûtait vraiment trop cher, pourquoi n'a-t-il pas pensé, à titre de compromis, à prolonger la date limite de six mois? Il semble que le gouvernement a pris des mesures à sens unique. Il ne semble pas affecté par le grand désarroi qui règne chez les consommateurs et chez les entrepreneurs. Pourtant, est-ce que le surplus de demandes auquel fait face l'entreprise privée ne justifie pas une prolongation du programme? C'est une question de logique, une logique que, malheureusement, l'on a tendance à oublier.

• (1250)

Entre autres, ce manque de logique leur a fait oublier que le programme de remplacement du pétrole est le programme le plus important parmi les trois programmes fédéraux déjà existants à ce niveau. Ils ont aussi oublié que, en même temps qu'ils coupent le programme de remplacement du pétrole, ils augmentent ce dernier de 1.9 c. le litre. Non seulement, monsieur le Président, les Canadiens n'économiseront plus d'énergie, mais cette énergie leur coûtera encore plus cher. C'est un non-sens.

Durant les 10 derniers mois, 7609 logements ont été convertis, passant de l'huile à l'électricité, au bois, au propane ou à autre chose, et ce uniquement au Nouveau-Brunswick. Le total pour le pays est évalué à 178,800 logements convertis. C'est beaucoup et c'est beaucoup d'énergie économisée.

Finalement, devant les chiffres on ne peut nier. On ne peut nier que les programmes d'isolation et de remplacement du pétrole ont été et seraient encore des éléments fondamentaux à la croissance de notre économie, à la conservation de notre énergie et au bien-être des Canadiens. Ces buts étaient ceux du gouvernement précédent, et ces buts, ils les ont respectés. Aujourd'hui, tout ce qu'on demande au nouveau gouvernement, c'est qu'il appuie ces objectifs et qu'il prenne des décisions et des mesures dans le sens que nous lui proposons aujourd'hui.

Je suis persuadé que la perspicacité de ce gouvernement lui fera voir le bon sens de nos paroles.

**M. le vice-président:** Questions et commentaires. L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.